

le 24 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DAC 1398** Subvention (20.000 euros) à l'association Accès culture (4e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Accès Culture ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Accès Culture, 16, rue Beautreillis 75004 Paris, pour ses actions en faveurs des personnes en situation de handicap. 2014\_01659 Simpa : 3301.

Article 2 : La dépense correspondante soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.